

27.08.2021 - 15:02 Uhr

## "Tagesanzeiger.ch" et la "SonntagsZeitung" ont identifié des manifestantes sans leur accord, mais n'ont pas violé leur sphère privée (prise de position 52/2021)

Berne (ots) -

Parties: A. B. et F. T. c. "Tages-Anzeiger" et "SonntagsZeitung"

Thème: Sphère privée

Plainte rejetée

Résumé

En septembre 2020 les deux médias révèlent dans leur enquête qui a participé en automne 2019 à l'occupation du siège du Crédit Suisse au Paradeplatz à Zurich. L'auteur arrive à la conclusion qu'un tiers environ des participantes sont venues de l'étranger. 50 manifestantes ont été amendées par la suite. Le texte s'attarde sur quelques manifestantes, dont l'une est domiciliée en Allemagne voisine et une autre à Bâle. Toutes deux sont désignées par leur prénom en entier et l'initiale de leur nom. D'autres indications sont données les concernant.

Les deux femmes saisissent le Conseil de la presse, parce qu'elles ont été identifiées sans leur assentiment. Les indications les concernant suffiraient à les identifier par une recherche électronique simple. Tamedia de son côté estime que les deux ont été suffisamment anonymisées. De plus, par leur action, elles auraient recherché la publicité en toute conscience, ce qui ne leur permettrait pas de demander l'anonymat après coup.

En ce qui concerne la question de l'identification, le Conseil de la presse tranche en faveur des plaignantes. Le prénom complet et l'initiale du nom additionnés de quelques autres indications suffisent à identifier rapidement les deux personnes. Si l'on avait aussi raccourci le prénom ou - mieux encore - utilisé deux initiales fictives ("nom connu de la rédaction") l'identification n'aurait pas ou presque pas été possible.

Malgré tout le Conseil de la presse rejette les plaintes. Il estime que les deux femmes ont volontairement recherché la publicité par leur action (occupation très médiatique de l'entrée du Crédit Suisse). C'est pourquoi elles ne peuvent se réclamer de la protection d'une identification, soit une protection de leur sphère privée.

Contact:

Schweizer Presserat  
Conseil suisse de la presse  
Consiglio svizzero della stampa  
Ursina Wey  
Geschäftsführerin/Directrice  
Rechtsanwältin  
Münzgraben 6  
3011 Bern  
+41 (0)33 823 12 62  
info@presserat.ch  
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100876483> abgerufen werden.